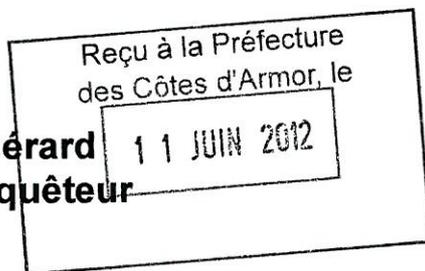


E12000033/35

BLANCHEVOY Gérard
Commissaire Enquêteur



Saint-Brieuc le 6 juin 2012

Reçu DDPP22 Le

11 JUIN 2012

Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT-AGATHON

**Projet d'exploitation d'une déchèterie
sur la zone d'activités de Kerhollo**

**Demande présentée par
GUINGAMP COMMUNAUTE
11 rue de la Trinité
22200 GUINGAMP**

Arrêté Préfectoral du 28 février 2012

Enquête Publique du 16 avril 2012 au 16 mai 2012

Rapport du Commissaire Enquêteur

Par arrêté du 28 février 2012 Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'exploitation d'une déchèterie sur la zone d'activités de Kerhollo située sur la commune de SAINT-AGATHON présenté par GUINGAMP COMMUNAUTE.

Ayant été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du 27 janvier 2012 du Président du Tribunal Administratif de Rennes, j'ai siégé en mairie de SAINT-AGATHON, le lundi 16 avril 2012 de 9h00 à 12h00, le mercredi 25 avril 2012 de 14h00 à 17h00, les jeudis 3 et 10 mai 2012 de 14h00 à 17h00, le mercredi 16 mai 2012 de 14h00 à 17h00. L'arrêté préfectoral du 28 février 2012 a été affiché en mairies de SAINT-AGATHON, GUINGAMP, PLOUMAGOAR, PABU et dans le voisinage de l'installation projetée.

Un avis d'enquête a été publié dans Le Télégramme de Brest et Ouest-France.

I. Présentation du dossier

A le cadre juridique

Il s'agit d'une demande d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

- Code de l'Environnement Livre V- Titre I et Livre II Titre I
- décret 77-1133 du 21 septembre 1977 et annexes.

B la composition du dossier

Le dossier est composé:

- d'une demande administrative et d'une notice technique
- d'une étude d'impact
- d'une étude des dangers
- d'un résumé non technique
- d'annexes et de plans

II. Présentation du projet

Guingamp communauté envisage la création d'une déchèterie ressourcerie afin de répondre à une modernisation du système de collecte et de tri des déchets existant.

La nouvelle infrastructure mettra à la disposition de la population un outil de gestion des déchets permettant de diminuer significativement les tonnages destinés à l'enfouissement.

Les activités concernées relèvent des rubriques 2710 et 2791 de la nomenclature des installations classées.

La déchèterie ressourcerie sera localisée sur le territoire de la commune de Saint-Agathon au niveau du secteur d'extension de la zone d'activités de Kerhollo.

L'environnement du site se caractérise par un ensemble de terrains en friches en attente des aménagements d'extension de la zone et bordés au sud par la voie de chemin de fer Paris Brest.

A le projet

Implantée sur une unité foncière de 2,2 ha, l'activité de la déchèterie occupera un espace de 1,2 ha dont 900 m² de bâtiments.

Trois activités principales y seront entreprises:

- la déchèterie pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par le public
- la ressourcerie mettant en œuvre une collecte séparative des encombrants ménagers ou déchets industriels banals en préservant leur état en vue de les valoriser par réemploi ou réutilisation par recyclage.
- les déchets verts avec mise en place d'une plate forme de collecte au sein de l'établissement.

Les déchets qui seront collectés sur le site proviendront principalement du territoire de la communauté de commune de Guingamp.

La déchèterie ressourcerie, qui se substituera à l'actuelle déchèterie située à Pont Ezer dès sa fermeture a été dimensionnée à partir d'hypothèses de collectes en hausse par rapport à cette dernière compte tenu d'une meilleure localisation et d'une exploitation modernisée.

Le projet est compatible avec les plans départementaux et régionaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

B caractéristiques des installations et équipements envisagés

- *Les capacités maximales de stockage envisagées entraînent l'installation de*
 - 10 bennes de 30 à 35 m³ pouvant être positionnées simultanément sur le site pour une capacité de collecte de 290 m³ de matériaux avec la possibilité d'étendre l'activité à 4 bennes supplémentaires en fonction des futures collectes.
 - 9 boxes qui permettront de collecter 360 m³ de matériaux inertes
 - une plate forme pour les déchets verts d'une surface de stockage de 500 m³.
 - un local DMS (déchets ménagers spéciaux)
- *Le projet prévoit également, la construction:*
 - d'un local d'entrée et de gardien
 - d'un local de collecte et de tri des déchets ménagers spéciaux
 - d'un local de stockage et de manutention des appareils électriques
 - d'une ressourcerie pour le stockage des appareils destinés à la revente
 - de l'atelier pour l'exploitation du site
 - d'une zone de réception des matériaux en plein air d'une superficie 2860 m² dont 1700 m² sera protégée des intempéries par un préau. Elle sera constituée d'une cour haute équipée en quais de déchargement accessibles aux usagers et d'une cour basse pour le stationnement des bennes de collecte.
 - d'une plate forme de 3500 m² pour les déchets verts
 - de boxes de déchargement des gravats

- d'une aire de lavage

C les actions envisagées et la gestion du site

- *La circulation des véhicules:*

L'accès au site à partir de la zone de Kerhollo est desservi par des axes de circulation existants adaptés aux forts trafics.

La circulation interne est conçue de manière à différencier usagers et professionnels

- *La gestion des eaux:*

L'ensemble des surfaces d'exploitation sera étanche au ruissellement pluvial.

Les unités de stockage seront équipées de collecteurs de fuites éventuelles de produits.

Les réseaux de collecte des eaux pluviales seront séparées entre eaux de toiture collectées dans une citerne de récupération destinée à l'aire de lavage des véhicules et eaux de voiries dirigées vers un séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le milieu naturel.

- *Les aménagements paysagers*

Dans le cadre de l'aménagement paysager il est prévu de reboiser la parcelle située au nord-est de la zone de façon à réduire, en particulier, les éventuelles nuisances sonores générées par le fonctionnement de la déchèterie.

- *En matière de sécurité et de risques:*

Le site sera équipé d'un système de sécurité anti-intrusion, vol et vandalisme.

Les usagers seront tenus de disposer d'un badge électronique.

Les apports de déchets ménagers spéciaux seront stockés dans des conteneurs appropriés.

Les déchets seront évacués vers des centres de valorisation et de traitement agréés.

Leur évacuation sera périodique avec notamment des fréquences rapprochées pour les déchets verts dont la fermentation est risqué d'odeurs et de production de lixiviats.

III. Déroulement de l'enquête

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 28 février 2012 prescrivant l'ouverture de cette enquête ont bien été respectées.

A les formalités

Le dossier et un registre d'enquête ont été mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie de SAINT-AGATHON aux jours et heures habituels de son ouverture, pendant toute la durée de l'enquête.

Je me suis tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures arrêtés.

J'ai constaté, dans les quinze jours précédant l'enquête, que les affichages avaient été effectués et les avis publiés.

Par ailleurs, je me suis rendu sur le site et ses environs.
Préalablement au démarrage de l'enquête j'ai rencontré le Maître d'Ouvrage au siège
de GUINGAMP COMMUNAUTE.

B les visites des permanences, courriers et réunion publique

Je n'ai pas eu de visite.
Aucune observation écrite n'a été consignée au registre.
Aucun courrier ne m'a été adressé.

A l'issue de l'enquête, j'en ai informé Monsieur le Président de GUINGAMP
COMMUNAUTE

Le Commissaire Enquêteur



BLANCHEVOY Gérard

E12000033/35

BLANCHEVOY Gérard
Commissaire Enquêteur

Reçu à la Préfecture
des Côtes d'Armor, le

11 JUIN 2012

Saint-Brieuc le 6 juin 2012

Reçu DDPP22 Le
11 JUIN 2012

Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT-AGATHON

**Projet d'exploitation d'une déchèterie
sur la zone d'activités de Kerhollo**

**Demande présentée par
GUINGAMP COMMUNAUTE
11 rue de la Trinité
22200 GUINGAMP**

Arrêté Préfectoral du 28 février 2012

Enquête Publique du 16 avril 2012 au 16 mai 2012

Conclusions du Commissaire Enquêteur

Avis et conclusions

Le projet s'inscrit dans le cadre de la création et de l'exploitation, par GINGAMP COMMUNAUTE, d'une déchèterie ressourcerie sur la zone d'activités de Kerhollo à SAINT-AGATHON.

La nouvelle infrastructure projetée de mettre à la disposition de la population un outil de tri sélectif des déchets modernisé permettant de valoriser au mieux les matériaux collectés et de diminuer significativement les tonnages destinés à l'enfouissement.

Les activités concernées relèvent des rubriques 2710 et 2791 de la nomenclature des installations classées.

Implantée sur une unité foncière de 2,2 ha, l'activité de la déchèterie occupera un espace de 1,2 ha dont 900 m² de bâtiments. pour une capacité de traitement estimée en hausse par rapport au site existant.

Trois activités principales sont prévues sur le site:

- la déchèterie pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés apportés par le public
- la ressourcerie mettant en œuvre une collecte séparative des encombrants ménagers ou déchets industriels banals en préservant leur état en vue de les valoriser par réemploi ou réutilisation par recyclage.
- les déchets verts avec mise place d'une plate forme de collecte

L'unité d'exploitation de la déchèterie ressourcerie comprendra un ensemble de bâtiments adaptés aux modes spécifiques de tri et de stockage des différents types de matériaux et, en extérieur, des quais de déchargement couverts, une plate forme de réception des déchets verts et des boxes indépendants pour les gravats

Sur un plan fonctionnel, il est à noter, en particulier, que:

- les voies d'accès existantes à la zone sont adaptées aux forts trafics routiers.
- à l'intérieur de la déchèterie, le circuit des véhicules est envisagé de manière à différencier les usagers des professionnels.
- l'ensemble des surfaces d'exploitation étant étanche au ruissellement pluvial, une partie non polluée des eaux collectées pourra être recyclée pour le lavage des véhicules.
- le projet prévoit un reboisement partiel de la zone afin de se prémunir d'éventuelles nuisances sonores générées par le fonctionnement de la déchèterie.
- concernant les risques de vol et de vandalisme, le site sera équipé d'un système de sécurité anti-intrusion.

Le projet proposé est compatible avec les plans départementaux et régionaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

L'enquête s'est déroulée, sans incident, du 16 avril au 16 mai 2012.
Elle n'a fait l'objet d'aucune observation .

Ainsi, après avoir consulté le dossier, et considérant que:

- le dossier est conforme à la réglementation en vigueur et compatible avec les plans départementaux et régionaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés,
- les conditions d'information du public ont été respectées,
- en menant, une politique de modernisation et en optimisant la valorisation de la collecte sélective des déchets,
- les équipements proposés sont adaptés aux différents mode de fonctionnement et usages du futur site,
- le niveau des infrastructures d'accueil du public me paraissent très satisfaisants,
- l'enquête publique a montré qu'il n'existe pas d'opposition à la réalisation du projet présenté par le demandeur,

j'émet un **AVIS FAVORABLE** à la demande de Monsieur le Président de GUINGAMP COMMUNAUTE pour le projet de création d'une déchèterie ressourcerie sur la zone d'activités de Kerhollo de SAINT-AGATHON.

Le Commissaire Enquêteur



BLANCHEVOY Gérard